

DEPARTEMENT DE L'AIN
Commune de 01430
ST MARTIN DU FRESNE

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 23 OCTOBRE 2012 à 20 heures**

Sous la présidence de Mr Dominique TURC, Maire,

Présents : 12

Votants : 15

Absents excusés : Mr URBIN ayant donné procuration à Mr DALLOZ,
Mr VELAS ayant donné procuration à Mr BURGAT,
Mme MARIONNEAU ayant donné procuration à Mr CLOCHET.

Secrétaire de séance: Mr Nicolas CLOCHET.

Le Conseil Municipal,
A l'unanimité,

Accepte de confier à la Compagnie Forestière du Haut-Bugey à Outriaz, Ain, représentée par Monsieur Nicolas DEZECACHE, le déneigement de la commune pour la saison hivernale 2012-2013 et autorise Monsieur le Maire à signer la convention correspondante. Le coût horaire s'élève à 60,00 € HT et un forfait de déneigement pour mise à disposition du matériel est fixé à 600,00 € HT par mois.

Suite à une erreur de centimes, **précise** que le montant HT des travaux de réfection, rues de l'Ancienne Gare et de Sous La Ville, s'élève à 130.650,90 € soit 156 258,48 € TTC. Cette délibération est complémentaire à celle du 28 Juin dernier.

Autorise Monsieur Le Maire à signer un avenant au contrat nous liant à GROUPAMA, et ce afin d'assurer le véhicule RENAULT Maxity que la commune vient d'acquérir pour le personnel technique. (Coût annuel 888 €, garantie tous risques avec en plus la valeur d'achat pendant 03 ans).

Autorise Monsieur Le Maire à signer un contrat avec la Société MICROBIB pour la maintenance du logiciel utilisé par la bibliothèque. Le coût s'élève à 320,00 € HT.

Emet un avis favorable pour allouer une subvention complémentaire par anticipation au SIVU des collèges de 373,32 €, et ce, au cas où ce dernier serait dissout au 31 Décembre prochain dans le cadre du SCOT. (Un membre du Conseil Municipal s'abstient).

QUESTIONS DIVERSES

Le conseil Municipal est informé :

- Que la maison Penet sera prochainement démolie,
- Que la démolition de la maison Duborget devrait être réalisée en Janvier 2013,
- Que les travaux d'enfouissement des réseaux secs de la route de Chamoise seront réalisés à partir de mi novembre par l'entreprise SOBECCA.
- Que le Conseil Général a accordé une subvention de 247,50 € à la commune pour le prochain spectacle qui sera présenté à la bibliothèque dans le cadre « Mots en scène » au mois de Novembre prochain.
- Qu'il faudra constituer une commission lors de la prochaine séance du CM dans le cadre du renouvellement des contrats d'affermage se rapportant à l'eau et à l'assainissement.

La prochaine séance du Conseil Municipal est fixée au 11 Décembre 2012.

Séance levée à 23 heures.

Le Maire,
Dominique TURC